



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le Mardi 24 du mois de Mai à dix-huit heures et dix-huit minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 18 mai 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient absents : MM. Jacques RAMAYE, Marie- Joël TAVARS, Bernard RAYAPIN.

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Grégory MANICOM), Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Jérôme Thierry CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Justine BENIN (Pinchard DEROS) .

Etaient absentes excusées : MM. Elsa SUARES, Seetha DOULAYRAM,

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absentes Excusées :	Absents :
35	26	04	02	03

Le quorum étant atteint, vingt-six (26) Conseillers étant présents, quatre (04) représentés, deux (02) absentes excusées et trois (03) absents, Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Approbation du bilan 2021 de la société MAIA VILLAGE,
Gestionnaire du Centre Multi accueil de la petite enfance
de la Ville du Moule / Etablissement d'accueil de jeunes enfants « Les Jasmins »*

15/DCM 2022/64

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'article L. 1313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fait obligation à la ville du Moule, commune de plus de 10.000 habitants, « de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ».

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20220524-15DCM202264-DE Date de télétransmission : 03/06/2022 Date de réception préfecture : 03/06/2022
--

Notifiée et publiée le 07/06/2022

Considérant qu'elle a été renouvelée lors du Conseil municipal du 11 juin 2020 (délibération n°4/DCM2020/25 portant mise en place des commissions municipales et désignation de leurs membres)

Considérant que pour rappel, la ville a décidé de procéder à une gestion déléguée de son Centre Multi Accueil de la petite enfance (CMA) (Avis favorable du comité technique, en date et 7 octobre 2019 et de la CCSPL, réunie le même jour).

Considérant qu'une fois toutes les formalités accomplies, il a été proposé à l'assemblée délibérante, d'approuver l'offre de la société « MAIA VILLAGE », laquelle répondait le mieux aux attentes de la ville, ce qu'elle fit (délibération n° 4/DCM 2021/26 du 16 mars 2021, portant attribution du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du CMA ; qui détaille les modalités d'attribution).

Considérant qu'en qualité de délégataire, ladite société doit adresser un rapport d'activité annuel à la collectivité. Qu'il est soumis à la CCSPL, puis au Conseil Municipal qui doivent en prendre acte.

Considérant que le bilan 2021 de « MAIA VILLAGE » a été transmis aux services municipaux et a été présenté par le délégataire, à la CCSPL lors de sa réunion du Mardi 17 mai 2022. Que cette dernière en a pris acte.

Considérant la présentation effectuée en séance par Monsieur Joël FRANCILLONNE, gérant de la société MAIA VILLAGE.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : De prendre acte du bilan 2021 de « MAIA VILLAGE », délégataire du CMA de la ville du Moule.

Article 2 : Le Maire et Le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 24 Mai 2022

Le Maire,



Gabrielle LOUIS

Accusé de réception en préfecture
07-27-2024-15DCM202264-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Notifiée et publiée le 07/06/2022

MAIA VILLAGE

29, rue de la Canneraie
Cogneau Lamirande
97351 Matoury

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU MAIA VILLAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU MAIA VILLAGE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

• Règles et principes comptables

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la méthode de comptabilisation des produits d'exploitation décrite dans le paragraphe « lb) Permanence ou changement de méthodes » de l'annexe ;
- et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer son avis sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pessac, le 28 avril 2022

Sas Arevco

M. Yohan Bru

*Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Grande Aquitaine*

Signé électroniquement le 28/04/2022
par Yohan Bru



ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
971-249744173-20220524-15DCM202264-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022
Documents transmis aux Comptes du Commissaire
aux comptes

Notifiée et publiée le 07/06/2022
Commissaire
aux comptes

État définitif au Bilan Actif

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021			Du 01/01/2020 Au 31/12/2020		
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
État exprimé en €							
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AB		AC			
	Frais de recherche et de développement	AD		AE			
	Concessions brevets droits similaires	AF	2 925,00	AG	2 925,00		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes	AL		AM			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	1 365 425,01	AQ	563 166,23	802 258,78	
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	127 655,75	AS	66 814,53	60 841,22	
	Autres immobilisations corporelles	AT	602 810,58	AU	197 997,56	404 813,02	
	Immobilisations en cours	AV	86 049,22	AW		86 049,22	
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations Financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	7 000,00	CV		7 000,00		
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières	BH	14 421,60	BI		14 421,60		
TOTAL (II)		BJ	2 206 287,16	BK	830 903,32	1 375 383,84	1 309 530,79
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En-cours de production de biens	BN		BO			
	En-cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW		1 340,00	
	Créances						
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	253 445,78	BY		253 445,78	401 896,45
	Autres créances (3)	BZ	1 081 874,83	CA	30 000,00	1 051 874,83	1 092 165,50
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement	CD		CE				
Disponibilités	CF	300 953,67	CG		300 953,67	120 773,72	
Charges constatées d'avance (3)	CH	13 988,20	CI		13 988,20	1 893,57	
TOTAL (III)		CJ	1 650 262,48	CK	30 000,00	1 620 262,48	1 618 069,24
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL					
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
TOTAL ACTIF		CO	3 856 549,64	1A	860 903,32	2 995 646,32	2 927 600,03
Renvois (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks		Créances			

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220524-15DCM202264-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Notifiée et publiée le 07/06/2022

État définitif au Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA	1 000,00		1 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)	DC			
	RESERVES				
	Réserve légale (3)	DD	100,00		100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)	DF			
	Autres réserves	DG			
	Report à nouveau	DH	312 448,48		346 498,34
	Résultat de l'exercice	DI	55 892,37		-34 049,86
Subventions d'investissement	DJ	1 099 750,18		860 827,10	
Provisions réglementées	DK				
Total des capitaux propres		DL	1 469 191,03		1 174 375,58
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
Total des autres fonds propres		DO	0,00		0,00
Provisions	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	Total des provisions		DR	0,00	
Dettes	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	192 753,08		214 000,00
	Emprunts et dettes financières divers	DV	486 060,05		2 937,02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	197,24		9 255,00
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	111 177,29		293 747,94
	Dettes fiscales et sociales	DY	712 137,91		724 883,85
	DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			27 698,78	
Autres dettes	EA	24 129,72		480 701,86	
Produits constatés d'avance (4)	EB				
Total des dettes		EC	1 526 455,29		1 753 224,45
Ecart de conversion passif		ED			
TOTAL PASSIF		EE	2 995 646,32		2 927 600,03
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
			EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

**Certifié conforme
aux écritures
Le Commissaire aux Comptes**

Accusé de réception en préfecture
971-21-9744473-20220624-16DCM202264-DE
Date de transmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022
Document soumis au Contrôle des Commissaires
aux Comptes




État définitif au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

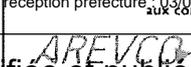
**Du 01/01/2021
Au 31/12/2021**
**Du 01/01/2020
Au 31/12/2020**

		France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
	Biens							
	Services	FG	1 714 060,34	FH		FI	1 714 060,34	1 104 152,67
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	1 714 060,34	FK		FL	1 714 060,34	1 104 152,67
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		25 000,00
	Subvention d'exploitation					FO	314 516,39	360 418,98
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	3 000,00	56 760,09
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 660,36	9,30
Total des produits d'exploitation (2)						FR	2 040 237,09	1 546 341,04
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	105 113,26	43 532,01
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	718 632,83	509 377,38
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	39 611,49	11 389,82
	Salaires et traitements					FY	802 760,03	729 710,32
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	145 883,29	123 921,09
	Dotations aux amortissements					GA	243 091,21	216 045,60
	Dotations aux provisions :							
	- sur immobilisations					GB		
- sur actif circulant					GC	30 000,00		
- pour risques et charges					GD			
Autres charges (12)					GE	4 961,39	2 406,34	
Total des charges d'exploitation (4)						GF	2 090 053,50	1 636 382,56
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	-49 816,41	-90 041,52
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
Produits financiers	De participations (5)					GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers						GP	0,00
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 953,60	1 271,40
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières						GU	2 953,60	1 271,40
RESULTAT FINANCIER						GV	-2 953,60	-1 271,40
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	-52 770,01	-91 312,92

État définitif au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-52 770,01	-91 312,92	
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA 22 354,26	1 000,00	
	Sur opérations en capital	HB 133 472,88	114 050,98	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7)	HD 155 827,14	115 050,98	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE 37 156,76	57 787,92	
	Sur opérations en capital	HF		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH 37 156,76	57 787,92	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI 118 670,38	57 263,06	
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK 10 008,00		
TOTAL DES PRODUITS		HL 2 196 064,23	1 661 392,02	
TOTAL DES CHARGES		HM 2 140 171,86	1 695 441,88	
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN 55 892,37	-34 049,86	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G 22 354,26	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H 30 082,46	15 831,71	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont	amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC	
		amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Accusé de réception en préfecture
 971-219744473-20220624-16DCM202264 DE
 Date de télétransmission : 03/06/2022
 Date de réception préfecture : 03/06/2022
 Commissaire aux comptes

 Notifiée et publiée le: 07/06/2022

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE : EAJE LES JASMINS

L'EAJE LES JASMINS fait partie du groupe MAIA VILLAGE.

Afin de pouvoir analyser l'activité pure de cette structure, nous avons établi un document de travail interne au groupe qui permet de faire une analytique sur les produits et charges afférents aux JASMINS.

Compte de résultat analytique projeté sur l'activité EAJE LES JASMINES 1/2

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Plan : 001

Etat exprimé en €		31/12/2021		N-1				
		France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue (Biens)	FD		FE		FF		
	Production vendue (Services et Travaux)	FG	246 000,00	FH		FI	246 000,00	
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	246 000,00	FK		FL	246 000,00	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subvention d'exploitation					FO	770,90	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					FP		
	Autres produits					FQ		
	Total des produits d'exploitation						FR	246 770,90
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	4 047,36	
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes					FW	102 199,36	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	500,26	
	Salaires et traitements					FY	32 517,38	
	Charges sociales du personnel					FZ	5 036,60	
	Dotations aux amortissements					GA	117,39	
	Dotations aux provisions :							
- sur immobilisations					GB			
- sur actif circulant					GC			
- pour risques et charges					GD			
Autres charges					GE	712,68		
Total des charges d'exploitation						GF	145 131,03	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	101 639,87	0,00

Compte de résultat analytique projeté sur l'activité EAJE LES JASMINES 2/2

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Plan : 001

Etat exprimé en €		31/12/2021	N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION		101 639,87	0,00
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré	GI	
Produits financiers	De participations	GJ	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés	GL	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	GM	
	Différences positives de change	GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
Total des produits financiers		GP	0,00
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions	GQ	
	Intérêts et charges assimilées	GR	
	Différences négatives de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
Total des charges financières		GU	0,00
RESULTAT FINANCIER		GV	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		GW	101 639,87
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA	
	Sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels	HD	0,00
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	HE	
	Sur opérations en capital	HF	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles	HH	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI	0,00
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK	22 551,00
TOTAL DES PRODUITS		HL	246 770,90
TOTAL DES CHARGES		HM	167 682,03
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN	79 088,87

INVESTISSEMENT EN-COURS EAJE LES JASMIN

Les travaux d'investissement n'étant pas complètement finalisés, ils n'ont pas pu être comptabilisés en amortissement dans les comptes 2021.

Nous vous joignons à titre informatif un état récapitulatif de ces investissements en-cours effectués au 31/12/2021.

800 rue de la Canneraie Cogneau Lamirande - 97351 Matoury

N°SIRET : 820 004 182 00011 CODE APE : 8891A

TEL : 05 94 29 26 74 FAX : 05 17 47 63 08

Email : maivillage.secretariat@gmail.com

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20220524-15DCM202264-DE Date de télétransmission : 03/06/2022 Date de réception préfecture : 03/06/2022
--

Notifiée et publiée le 07/06/2022

INVESTISSEMENT EN COURS - DSP MOULE EAJE LES JASMINS-

Du journal [AN] au journal VE

Compte 2313507

Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

Filtre sur les écritures Validées / Non validées / Simulées

Type de lignes Toutes les lignes

Comptes : Comptes mouvementés

Centralisation des tiers : Aucune

Auxiliaire	Date	Journal	N° de pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde Progressif	L
2313507 DSP LE MOULE - LES JASMINS								
	05/07/21	AC	21070014	19554 - CVA - TVX - JASMIN - LE MOULE	875,80		875,80	
	22/07/21	AC	17667	GEL - IMPLANTATION MOYENS DE LUTTE CONTRE INCENDIE	166,00		1 041,80	
	22/07/21	AC	17667	GEL - IMPLANTATION MOYENS DE LUTTE CONTRE INCENDIE TVA 8,5 %	14,11		1 055,91	
	30/07/21	AC	17614	GEL - IMPLANTATION MOYENS DE LUTTE CONTRE INCENDIE	2 095,92		3 151,83	
	30/07/21	AC	17614	GEL - IMPLANTATION MOYENS DE LUTTE CONTRE INCENDIE TVA 8,5 %	178,15		3 329,98	
	22/09/21	AC	17652	17652 - KAZ KREOL - RENOVATION CUISINE ET CELLIER - JASMIN	4 930,00		8 259,98	
	30/09/21	AC	21090032	18021 - ILPRIMERIE MULTIMEDIA - PANNEAUX DIRECTIONNELS	1 685,00		9 944,98	
	15/10/21	AC	21100032	18025 - CVA - FOURNITURES DIVERS LES JASMIN	10 112,04		20 057,02	
	15/10/21	AC	21100033	18026 - CVA - FOURNITURES DIVERS LES JASMIN	6 661,17		26 718,19	
	15/10/21	AC	21100034	18024 - CVA - FOURNITURES DIVERS LES JASMIN	1 399,27		28 117,46	
	22/10/21	AC	21100059	18149 - SL3 SERVICES - TRX PLOMBERIE JASMIN	1 960,00		30 077,46	
	27/10/21	AC	21100099	18906 - KDCOM - FABRICATION PANNEAUX ENSEIGNE	11 848,20		41 925,66	
	30/10/21	AC	21100076	18304 - SL3 SERVICES - TRX PLOMBERIE JASMIN	1 260,00		43 185,66	
	13/11/21	AC	21110001	18354- SL3 SERVICES - PLOMBERIE JASMIN	2 690,00		45 875,66	
	26/11/21	AC	21110065	CHE - MATERIELS POUR CUISINE	19 260,56		65 136,22	
	18/12/21	AC	21120047	18866 - SL3 SERVICES - PRESTATION PLOMBERIE	309,00		65 445,22	
	18/12/21	AC	21120048	18865 - SL3 SERVICES - CUISINE PERSONNEL	680,00		66 125,22	
	18/12/21	AC	21120050	18852 - SL3 SERVICES - PRESTATION PLOMBERIE	3 332,00		69 457,22	
	30/12/21	AC	21120066	19046 - SL3 SERVICES - PRESTATIONS CLIM	4 225,00		73 682,22	
	31/12/21	AC	21120067	19048 - SL3 SERVICES - PRESTATIONS PLOMBERIE	817,00		74 499,22	
Total du compte 2313507					74 499,22	0,00	74 499,22	
Total Classe 2					74 499,22	0,00	74 499,22	
Total Grand Livre					74 499,22	0,00	74 499,22	

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20220524-15DCM202264-DE Date de télétransmission : 03/06/2022 Date de réception préfecture : 03/06/2022	1/1
--	-----

Notifiée et publiée le 07/06/2022